

Sauf erreur, certains promoteurs de cette banque de la Colombie-Britannique ont déclaré qu'ils s'intéressent davantage au financement de l'expansion industrielle qu'à la possibilité de créer ce qu'on pourrait appeler des services de crédit pour concurrencer ceux des succursales bancaires existantes. Le parrain du bill reconnaîtra sans doute qu'une banque ne pourrait faire rien de mieux que de fournir à ces grandes compagnies les capitaux nécessaires à leur expansion.

M. Basford: Je suis très heureux de l'admettre. C'est pourquoi je préconise la constitution en corporation d'une nouvelle banque qui créera ce genre de service.

M. Olson: Je suis heureux d'entendre le parrain du bill nous le dire. Il se peut cependant que ses paroles ne soient pas tout à fait conformes aux témoignages déposés devant le comité des banques et du commerce de l'autre endroit où l'on a évoqué une étroite alliance —une affiliation—entre la *Laurentide Finance Corporation* et la banque Laurentide. A mon avis, la *Laurentide Finance Corporation* a surtout pour objet de fournir du crédit aux consommateurs—peut-être pas exclusivement—plutôt que de prêter de l'argent pour financer l'expansion industrielle.

Les députés savent que depuis des années, nous manifestons notre inquiétude parce que les banques à charte réussissent, dans une certaine mesure, à se soustraire à la limitation statutaire du taux d'intérêt.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est six heures?

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des Communes

C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui, dans la salle de l'honorable Sénat.

Les membres de la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

Monsieur l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi accordant des facilités de crédit aux syndicats de machines agricoles.

Loi modifiant la loi sur l'assurance-récolte.

[M. Olson.]

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DÉBATTUES EN VERTU DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées à dix heures ce soir: 1) l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge): ressources hydrauliques, discours d'un fonctionnaire américain à la Chambre de commerce d'Alaska; 2) l'honorable député d'Halifax (M. Regan): les parcs nationaux, la Nouvelle-Écosse, transfert de terrain pour l'aménagement d'un second parc; 3) l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher): l'immigration, M. Hal Banks, présument publication de documents ministériels.

LES FINANCES

MODIFICATION DE LOIS RESSORTISSANT AU DÉPARTEMENT DES ASSURANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Gordon en vue de la 2^e lecture du bill n^o C-123, modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il est bien dommage pour le ministre des Finances (M. Gordon) que, moi-même et d'autres députés qui vont prendre la parole ce soir, nous ayons à soutenir la concurrence des élections britanniques. Que voulez-vous? A nous d'en prendre notre parti et d'attendre les derniers résultats. Il paraîtrait aussi que je dois m'efforcer, ce soir, de ne pas troubler le sommeil de l'honorable ministre. Je tiens, cependant, à l'avertir. Avant de le laisser aller se coucher, je vais jeter devant lui toutes les perles de mon écriin.

Le projet de loi vise deux choses. Je pense que la plupart d'entre nous sommes en faveur de son but général. D'une part, il tend à restreindre les investissements de l'étranger qui ne cessent de se produire dans les entreprises financières canadiennes; d'autre part, comme solution de rechange, il cherche à encourager le placement d'argent canadien dans ces entreprises et dans l'ensemble de l'économie nationale.

Il reste que le bill est d'une portée plus vaste que ces deux objectifs concrets ne l'indiquent. Il soulève une question qui s'étend même au delà de celle de la domination